

## **ASSEMBLEE DE CORSE**

---

### **DELIBERATION N° 17/074 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT AVIS SUR LE PROJET DE DECRET INSTAURANT LA PRIORITE D'APPEL POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES DANS LES ZONES NON INTERCONNECTEES**

---

#### **SEANCE DU 30 MARS 2017**

L'An deux mille dix-sept et le trente mars, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ARMANET Guy, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CESARI Marcel, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GIACOBBI Paul, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, MURATI-CHINESI Karine, NIVAGGIONI Nadine, ORSONI Delphine, PARIGI Paulu Santu, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, RISTERUCCI Josette, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. BARTOLI Paul-Marie à M. TATTI François  
Mme CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène à Mme FAGNI Muriel  
Mme GUIDICELLI Maria à M. GIACOBBI Paul  
Mme MARIOTTI Marie-Thérèse à Mme MURATI-CHINESI Karine  
M. OTTAVI Antoine à Mme ORSONI Delphine  
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme GRIMALDI Stéphanie  
M. SANTINI Ange à Mme COMBETTE Christelle

#### **ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

BARTOLI Marie-France, CHAUBON Pierre, COLOMBANI Paul-André, MONDOLONI Jean-Martin, NADIZI Françoise, OLIVESI Marie-Thérèse, POLI Laura Maria, ROSSI José, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel.

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** le décret n° 2015-167 du 18 décembre 2015 relatif à la Programmation Pluriannuelle de l'Energie de Corse,
- VU** la délibération n° 13/272 AC de l'Assemblée de Corse du 20 décembre 2013 portant adoption du Schéma Régional Climat Air Energie,
- VU** la délibération n° 15/254 AC de l'Assemblée de Corse du 29 octobre 2015 adoptant le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Energie,
- VU** la délibération n° 16/143 AC de l'Assemblée de Corse du 23 juin 2016 portant avis sur le projet d'ordonnance pris en application de l'article 119 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

**CONSIDERANT** les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie Corse pour le développement des énergies renouvelables électriques,

- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse, amendé,
- VU** l'avis n° 2017-21 du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse, en date du 28 mars 2017,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Compétences Législatives et réglementaires

### APRES EN AVOIR DELIBERE

#### ARTICLE PREMIER :

**ADOpte** le présent rapport et les dispositions qu'il contient.

**ARTICLE 2 :**

**DEMANDE** que le projet pris en application de l'article L. 322-10 du code de l'énergie soit amendé afin de garantir la priorité d'appel pour l'ensemble des installations utilisant des énergies renouvelables, avec ou sans dispositif de stockage, conformément aux recommandations du présent rapport.

**ARTICLE 3 :**

**PRECISE** que l'augmentation de l'intégration des ENR, notamment intermittentes, passe en priorité par des installations de stockage centralisées pilotées par le gestionnaire du Système Electrique.

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 30 mars 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

# **ANNEXES**



**AVIS SUR LE PROJET DE DECRET INSTAURANT LA PRIORITE D'APPEL  
POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES  
DANS LES ZONES NON INTERCONNECTEES**

**Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse**

**Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica**

Par courrier en date du 27 janvier 2017, la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat m'a saisi d'un projet de décret instaurant la priorité d'appel pour les énergies renouvelables dans les zones non interconnectées.

Le Conseil Exécutif réuni le 28 février 2017, après analyse, a approuvé ce projet.

Par conséquent, je vous propose d'émettre un avis favorable sur ce projet de décret.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.